

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
20 juin 2014

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Corinne LEGROUX, M. Bertrand ANCELIN, M. David JOSEPH, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, M. Quentin NOC, Mme Nelly GUILLOTIN), Mme Ornella DESSAIN

Absents : /

ELECTION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Jean-Yves BALLOUARD, Maire, a ouvert la séance à 18 h 30 et a constaté que tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

Après avoir mis en place le bureau, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret à l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014. Il rappelle que la majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin. Si nécessaire, un second tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Élection d'un délégué

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Yves BALLOUARD, seul candidat, a obtenu 11 voix et a été proclamé élu au 1^{er} tour.

Élection des trois suppléants

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Pierre GUILLOTIN, candidat, a obtenu 11 voix.

Madame Corinne LEGROUX, candidate, a obtenu 11 voix.

Monsieur Bertrand ANCELIN, candidat, a obtenu 10 voix.

Ils ont été tous trois proclamés élus au 1^{er} tour, l'ordre étant déterminé en fonction du nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats.

Monsieur David JOSEPH, non candidat, a obtenu 1 voix.

MOTION CONTRE LA CREATION D'UNE REGION CENTRE – LIMOUSIN – POITOU CHARENTES

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de loi réduisant le nombre de régions de 22 à 14 et proposant le regroupement du Centre, du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région. Il regrette le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable. Après discussion, le Conseil Municipal s'oppose fermement au projet de regroupement Centre-Limousin-Poitou-Charente et souhaite la possibilité d'un rapprochement avec les départements voisins afin de permettre la création d'une région Centre Val de Loire dynamique regroupant des territoires ayant des caractéristiques proches.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de suppression des Conseils Généraux. Après discussion, il réaffirme :

- son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- le rôle essentiel du Conseil général d'Eure et Loir en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

MOTION BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Maire informe que les communes et les intercommunalités risquent d'être confrontées à de graves difficultés financières en raison de la diminution des concours financiers de l'Etat. En effet, d'un côté l'Etat diminue ses dotations et de l'autre augmente la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés. Le Conseil Municipal décide de soutenir les demandes de l'Association des Maires de France :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

L'ATD (Agence Technique Départementale) peut apporter une assistance d'ordre technique et administratif en matière de voirie, moyennant une cotisation de 0,98 € par habitant DGF. Le Maire expose que, compte-tenu des projets de travaux de voirie, il serait souhaitable d'y adhérer. Le Conseil Municipal accepte.

14 JUILLET

Les tâches sont réparties pour l'organisation du 14 Juillet.